

DECRET N° 89-277 du 24 Juillet 1989

portant nomination du Camarade Ibitècho
Isidore LALAYE en qualité d'Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire de la
République Populaire du Bénin auprès de la
République Populaire de Pologne.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitution-
nelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 84-506 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation
et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- SUR Décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution
Populaire du Bénin ;
- LE Conseil Exécutif National entendu

D E C R E T E :

Article 1er..- Le Camarade Ibitècho Isidore LALAYE, Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire de la République Populaire du Bénin près l'union des
Républiques Socialiste Soviétiques, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire auprès de la République Populaire de Pologne.

Article 2..- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires et qui prend effet à la date de prise de fonction de l'intéressé,
sera publié et communiqué partout où besoin sera.

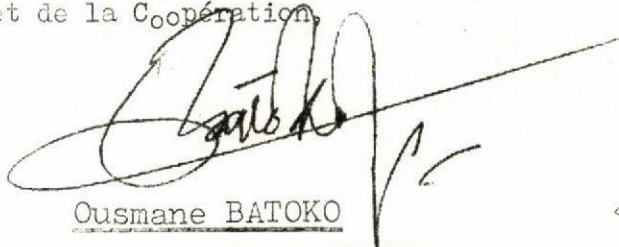
Fait à COTONOU, le 24 Juillet 1989

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération.



Ousmane BATOKO
MINISTRE INTERIMAIRE

Le Ministre des Finances,



Didier DASSI

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4 SDP 2 MARC 4 MF 4
Ambassade-Bénin Autres Ministères 14 CEAP 6 Intéressé 1 DPE au MTAS 2 DLO-
DPE-INSAE-BCP 8 DB-DCOF-DSDV-DI-DTCP 10 GCONB-DCCT 2 ICE 3 UNB-FASJEP-EMA 3
BN-DAN 2 JORPB 1.-